Image not found or type unknown

Decompte heures en aménagement du temps de travail

Par **leperon anne**, le **30/11/2016** à **19:58**

Bonjour,

Dans mon entreprise un cycle horaire est aménagé sur deux 2 semaines (39h une semaine-31h l'autre).
Lors de mes derniers congés j'étais en "semaine courte", ne disposant plus de congés, j'ai donc posé des heures.
Sur ma feuille j'ai donc posé 3 jours en heures le 5ème étant mon jour d'ATT.
Lorsque j'ai reçu mon décompte d'heure, le mois suivant, on m'avais retiré 5 jours entiers en heure.
Est ce normal?
Merci de vos réponses.
Anne.

Par **P.M.**, le **30/11/2016** à **21:29**

Bonjour,
Je ne comprends pas comment vous pouvez poser des heures à la place de jours de congés payés mais de toute façon s'il s'agit d'un congé sans solde avec l'accord de l'employeur, il ne peut pour cette absence être appliqué au maximum que le quotient du nombre d'heures d'absence / le nombre d'heures ouvrées du mois considéré x le salaire mensuel...

Par **leperon anne**, le **30/11/2016** à **22:06**

Mes congés de lannée sont soldés mais il me reste des heures supplémentaires dans mon compteur j'ai donc posé des heures afin d'être en congé

Par **P.M.**, le **30/11/2016** à **22:36**

Il s'agit donc apparemment d'un repos compensateur de remplacement d'heures supplémentaires majorations comprises et si vous n'avez pris que ce lui auquel vous aviez

droit, cette fois je ne comprends pas comment votre salaire a pu être diminué si c'est le cas...

Par **leperon anne**, le **01/12/2016** à **18:15**

Bonsoir
Merci de vos réponses,mon salaire n'a pas été diminué c'est le nombre d'heures quils ont déduit qui me semble incohérent.
Ils m'ont décompté 35 heures alors que j'avais une journée d ATT durant cette semaine.
Merci
Anne

Par **P.M.**, le **01/12/2016** à **20:05**

Bonjour,
Déjà il faudrait indiquer ce que vous entendez par journée d'ATT mais si vous n'avez pris que votre repos compensateur, l'employeur n'a pas à vous retirer autre chose...
Il faudrait déjà obtenir des explications au service paie...

Par **leperon anne**, le **01/12/2016** à **20:12**

Merci d'être aussi réactif,ATT est aménagement du temps de travail

Par **P.M.**, le **02/12/2016** à **08:52**

Je vous conseillerais aussi d'éventuellement vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés